

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER  
Rue Danton Arnaud**

N° 121

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDÉRANT** *En raison d'un déménagement qui aura lieu le 02/05/2023 rue Danton Arnaud par l'entreprise DEMENAG' & MOI.*

**ARTICLE 1 :** *En raison d'un déménagement qui aura lieu le 02/05/2023 rue Danton Arnaud par l'entreprise DEMENAG' & MOI le stationnement sera interdit au 14 rue Danton Arnaud le mardi 02/05/2023 de 8h00 à 11h00.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise DEMENAG' & MOI sera chargée de la signalisation.*

**ARTICLE 3 :** *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

**ARTICLE 4 :** *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*  
*- Monsieur le Policier Municipal.*

**ARTICLE 5 :** *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

*Fait en Mairie, le 28 avril 2023.*

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ  
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRÉSENTE NOTIFICATION